

FORMATION
L'accessibilité
des bâtiments et des villes
aux handicapés

Chers confrères maîtres d'œuvre et concepteurs,

Selon la loi handicap du 11 février 2005, les projets de bâtiments et les aménagements urbains doivent intégrer l'accessibilité « de tout bâtiment ou équipement à tous ». Cette loi prévoyait une mise en conformité des bâtiments existants au 1er janvier 2015. Plusieurs reports de cette échéance ont déjà eu lieu, et depuis 7 ans déjà, de nouvelles règles de construction s'appliquent aux bâtiments neufs.

Nous vous proposons de vous apporter un éclairage sur les nouveautés réglementaires et de vous présenter les éléments susceptibles de vous aider dans votre travail de conception et de maîtrise d'œuvre ou maîtrise d'ouvrage, **avec l'appui d'intervenants extérieurs spécialisés dans les problématiques liées à l'accessibilité.**

Objectifs de la formation

- Comprendre les exigences des règlements et de la Commission d'accessibilité
- Avoir les éléments clés pour rédiger une notice d'accessibilité et un Ad'Ap conforme aux règlements en vigueur

Public visé : maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenant: **M. Dominique Flamand**
Contrôleur Technique agréé à ANCO Guyane, et intervenant régulier pour des organismes publics et privés sur le thème de l'accessibilité.

Programme

Jour 1 : 10 septembre 2015

- ✓ **Présentation des textes réglementaires et des nouveautés**
 - Lois, textes et arrêtés
 - Agendas d'accessibilité programmée ou Ad'ap
- ✓ **Règles de base pour réussir une bonne conception avec le référentiel réglementaire** accessibilité PMR
 - bâtiments collectifs d'habitation
 - Maisons individuelles
 - bâtiments de bureaux
 - Espaces publics

Jour 2 : 11 septembre 2015

- ✓ **Sensibilisation aux handicaps**
 - Atelier de mise en situation par des professionnels du handicap
- ✓ **L'Ad'Ap et les dérogations**
- ✓ **Rédiger une notice de d'accessibilité**
 - Eléments pour un dossier réussi

Date : 10 et 11 septembre 2015⁽¹⁾ **Durée :** 2x1 jour

Prix 1 jour: 500 € TTC

Prix 2 jours: 800€ TTC

Atelier sensibilisation : 300 € TTC

Lieu : FdF

- - 5 % pour 2 inscrits du même organisme
- - 10 % pour 3 inscrits et + du même organisme
- - 10% si vous avez déjà suivi une formation ANCO en 2015
- - 10 % si vous vous inscrivez avant le 1er septembre 2015
- - 5 % si vous vous inscrivez avant le 4 septembre 2015

Offres cumulables jusqu'à la limite de 30%

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Société :

Adresse :

Nombre de personnes⁽²⁾ :

Nom(s) /prénom(s) :

Téléphone :

e-Mail :

Code : F_HAND_15-3

demande une facture libellée à l'ordre de :

demande une convention de formation

Date :

Signature et cachet :

Pour valider votre inscription, veuillez envoyer votre règlement par chèque à l'ordre d'ANCO Martinique **avant le 2 septembre 2015**

Pour plus d'informations :

ANCO Martinique

49 Immeuble Panorama, Bd de la Marne

97200 Fort-de-France

contact@anco972.fr /fax : 0596 61 62 20

tél : 05 96 61 18 87/ 0696 45 87 64

www.anco.pro